

CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du jeudi 28 novembre 2024, à 19h00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

Présent(e)s : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Gilles FAVRE, Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Yoann FALABREGUE, Adjointes ; Béatrice MONTORO, Christine MARTIN, Carole PERRIER, Jérémy BERTEAUX, Conseillers.

Absent(e)s représenté(e)s : Gwendoline MILET par Jérémy BERTEAUX, Aurélie BERNASCONI par Maryvonne ETALLAZ, Eric VALMAS par Jacques VIALON.

Absent(e)s excusé(e)s : Stéphanie BEIN, Robin ZARUCCHI.

M. Yoann FALABREGUE a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

...

Délibérations

- ❖ M. le Maire présente à l'assemblée le dossier des services de l'Insee concernant le recensement de la population.
La commune de Champfromier doit procéder à l'enquête de recensement en 2025. Comme dans le cadre des opérations précédentes, la commune est découpée en deux districts. Deux agents recenseurs doivent donc être mobilisés pour cette mission de recensement.
La rémunération est calculée en fonction du nombre de logements recensés par district et des frais de déplacement.
La commune percevra une dotation forfaitaire pour le recensement qui couvrira en grande partie la rémunération des agents recenseurs.
M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la rémunération des agents recenseurs.
Fixe la rémunération de ces 2 agents recenseurs comme suit :
 - 1 100 € brut pour l'agent chargé du district 6 « agglomération » ;
 - 1 500 € brut pour l'agent chargé du district 7 « des écarts ».*Cette délibération a été votée à l'unanimité.*

- ❖ M. le Maire présente à l'assemblée la sollicitation de l'association des Amis de la Borne au Lion et du Crêt de Chalam pour une subvention exceptionnelle.
Cette association organise une cérémonie toutes les années pour rendre hommage aux Maquis de l'Ain et du Haut Jura.
Pour participer au financement de cette manifestation annuelle, organisée sur un site partagé par les communes de Chézery-Forens, La Pesse et Champfromier, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle.
Le Conseil Municipal accepte l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association Les Amis de la Borne au Lion et du Crêt de Chalam pour participer à l'organisation de la commémoration annuelle.
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.
Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ M. le Maire présente à l'assemblée la sollicitation de l'association 2 BRELES EN 4L dont un membre est un jeune Champfromérand investi dans le village.
Cette association a pour but de participer à l'édition 2025 du 4L TROPHY ; rallye humanitaire.
Pour soutenir cette aventure et sensibiliser les jeunes du village aux œuvres caritatives, M. le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle.
M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.
Le Conseil Municipal accepte l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association 2 Brêles en 4 L pour participer au 4L TROPHY en 2025.
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.
Cette délibération a été votée à l'unanimité.
- ❖ M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget général de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
FONCTIONNEMENT				
D 673 Titres annulés sur ex. antérieurs		11 500,00 €		
D 65748 Subventions		500,00 €		
D 66111 Intérêts sur emprunts		1 700,00 €		
D 6558 Autres contributions obligatoires		1 200,00 €		
D 60621 Combustibles	14 900,00 €			
Total	14 900,00 €	14 900,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général	0,00 €		0,00 €	

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget annexe du Lotissement du Niezelet de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
FONCTIONNEMENT				
D 66111 intérêts réglés à l'échéance		565,00 €		
D 65822 Reversem. Excédent BA	565,00 €			
Total	565,00 €	565,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général	0,00 €		0,00 €	

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ; Il confirme l'utilisation de la plateforme de télétransmission « bi-échanges-sécurisés » proposée par l'opérateur BERGER LEVRAULT.
Il désigne Mme Cécile LECLERCQ et Mme Lucie PERNET en tant que responsables de la télétransmission des actes budgétaires.
Il autorise le maire à signer la convention pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.
Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ Le Conseil Municipal approuve les montants des attributions de compensation libres définitives pour 2024, comme suit :

FISCALITE TRANSFEREE		TRANSFERT DE CHARGES FONCTIONNEMENT					TRANSFERT DE CHARGES INVESTISST			
COMMUNES	AC FISCALE	SIVU	ZAE	FSL	SDIS 2024	FPIC 2024	TOTAL AC FONCTIONNEMENT	AC INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT EAUX PLUVIALES A valider par la Clet	TOTAL AC INVESTISSEMENT
BILLIAT	228 568			-173	-12 537	-17 428	198 430			0,00
CHAMPFROMIER	193 554			-218	-15 215	-20 257	157 864			0,00
CHANAY	69 134			-196	-12 032	-14 170	42 736			0,00
CONFORT	83 795		-1 322	-172	-12 439	-14 159	55 703	-2 330,00		-2 330,00
GIRON	4 013				-3 860	-5 094	-4 941			0,00
INOUX GENISSIAT	1 389 847			-350	-32 146	-61 238	1 296 113			0,00
MONTANGES	25 097				-7 150	-8 759	9 188		-2 127,00	-2 127,00
PLAGNE	2 002			-39	-2 910	-3 155	-4 102			0,00
ST GERMAIN DE JOUX	51 423		-1 887	-143	-9 201	-9 926	30 266	-1 568,00		-1 568,00
SURJOUX LHOPITAL	18 611				-3 000	-2 777	12 834			0,00
VALSERHONE	4 011 136	-25 300	-57 837	-4 896	-333 828	-447 349	3 141 926	-73 631,00	-38 383,00	-112 014,00
VILLES	15 030			-117	-6 731	-7 537	645			0,00
TOTAL COMMUNES	6 092 210	-25 300	-61 046	-6 304	-451 049	-611 849	4 936 662	-77 529,00	-40 510,00	-118 039,00

Il approuve le versement à la commune de Champfromier par la Communauté de Communes Terre Valsérhône de la somme de 157 864,00 € au titre de l'attribution de compensation 2024

Il autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ M. le Maire propose au conseil municipal de revoir les montants du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) au 1^{er} janvier 2024.

Celui-ci décide des montants pour le régime indemnitaire des agents de la commune comme suit :

Fonctions	Groupe	Montant de base annuel		
		IFSE (fixe)	CIA (plafond)	TOTAL RIFSEEP
Agent administratif	Groupe C1	10 700	1 900	12 600
Agent technique polyvalent	Groupe C2	8 500	1 500	10 000
ATSEM	Groupe C3	5 100	1 300	6 400
Agent de cantine	Groupe C3	5 100	1 300	6 400

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ M. le Maire rappelle à l'assemblée que tous les lots du lotissement du Niezelet ont été vendus et que le prêt relais de 150 000 € a été remboursé en octobre 2024.

Le budget annexe du lotissement du Niezelet peut donc être dissout afin de permettre le versement de son excédent au budget général ; à savoir 105 872,33 €.

M. le Maire propose la clôture de ce budget annexe au 31/12/2024.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur cette clôture.

Le Conseil Municipal approuve la clôture du budget annexe du Lotissement du Niezelet à la date du 31/12/2024.

Il accepte le versement de l'excédent ce budget annexe au budget général de 105 872,33 €.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Commission administration financière

- ❖ Versement du solde de la subvention DETR (Etat) de 74 130 € concernant les travaux du bâtiment mairie-école.
- ❖ Versement du solde de la subvention attribuée par le Département de l'Ain de 44 000 € concernant les travaux du bâtiment mairie-école.

Commission administration technique

- ❖ **Travaux réalisés** : pose des jalons sur la voirie communale pour la saison hivernale par les agents techniques / remise en état des chemins de la Combe Jean et de la Trouillette (suite travaux forestiers BDD) par M. Pierre VITALI / abattage arbre mort et nettoyage autour de la cabane du facteur par l'ONF / sécurisation et abattage des arbres morts secteur Géorenes sur chemins en direction de la Namphée et voie du Tram (travaux ONF et équipe sentier de CCPB) / nettoyage cimetière par agents techniques communaux / dépose des bâches souples hors service derrière le camping par agents techniques communaux.
- ❖ **Travaux en cours** : Installation d'une fontaine à eau vers stade de foot / amélioration de la défense incendie du hameau de Communal (Phase 2) par FAMY / remplacement du réseau unitaire et réalisation de 2 raccordements en prévision de constructions rue du Clos en coordination avec la Régie des Eaux / réparation filet de protection autour du terrain de football.
- ❖ **Travaux à venir** : Accessibilité et mise en conformité du bâtiment de la salle des fêtes / mise en place des sapins et décorations de Noël par agents techniques communaux / 2025 : travaux d'amélioration de la défense incendie du hameau de Communal (Phase 3) avec le concours de la Régie des Eaux.

Commission administration civile

- ❖ Reconduction du système des bons d'achat pour les aînés du village : distribution par certains élus ;
- ❖ Pour les résidents de la MARPA : commande de sacoches confectionnées par Delphine MANET ;
- ❖ Point sur l'avancement de la prochaine édition du bulletin municipal : une réunion de travail est prévue prochainement ;
- ❖ Noël des enfants de l'école : comme l'an dernier, le Père Noël arrivera en traineau avec les musher M. Olivier DEFFONTAINE. En 2025, prévoir la décoration du traineau par les enfants.

Commission administration urbanisme

Dossiers d'Urbanisme

- **Déclarations préalables** :
 - **Monsieur David DAUVERCHAIN** : Création d'une pergola, parcelle cadastrée AC 314, au 326 rue de l'Eglise ;
 - **Monsieur Laid BENSLIMANE** : Mise en place d'une clôture sur un muret existant, parcelle cadastrée ZC 432, au 8 impasse des Combes ;
 - **Monsieur Michel DE SOUZA** : Division parcellaire en vue de construire, parcelle cadastrée ZB 219, au 356 route de Monnetier.

Sujets et informations divers :

- ❖ Mise en application de la convention d'intégration de la commune de MONTANGES au SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) de CHAMPFROMIER au 1^{er} décembre 2024 ;
- ❖ Campagne de recensement de la population en lien avec l'Insee du 16 janvier au 15 février 2025 ;
- ❖ Présentation du rapport d'activité 2023 de la CCPB (rapport disponible sur le site internet de Terre Valserhone l'Interco) ;
- ❖ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement sur la Communauté de Communes : une homogénéisation du prix pour toutes les communes est en cours (application en 2027) ;
- ❖ Présentation des plans du projet de permis d'aménager du terrain de M. Pierre VALLET (sous compromis de vente d'une partie de la parcelle) ;
- ❖ Lancement des études pour le projet de création de trottoirs sur la route des Burgondes avec le Géomètre ALA-GE (projet 2026) ;
- ❖ Boucherie : aucune nouvelle de Mme CHAUPUIS malgré des demandes de contact par la mairie (téléphoniques, courrier simple et courrier recommandé) ;

- ❖ Boulangerie PONSARD : Un compromis de vente du fonds de commerce doit être signé prochainement ;
- ❖ Opération tranquillité Séniors : cette opération prévient l'isolement des personnes âgées (de plus de 65 ans) en organisant des patrouilles de gendarmerie, visite de gendarme au domicile, via des conseils de prévention. Inscriptions auprès de la gendarmerie dont les personnes dépendent (pour Champfromier, merci de contacter la brigade de Chézery-Forens) ;
- ❖ Une rencontre doit être organisée entre élus et le Docteur GROSREY qui souhaite prendre sa retraite prochainement ;
- ❖ La fibre optique n'est toujours pas déployée au Lotissement du Niezelet. M. le Maire relance régulièrement le SIEA responsable de ce réseau ;
- ❖ En raison des travaux de la salle des fêtes, la cérémonie des vœux du maire ne pourra pas avoir lieu en 2025 ;
- ❖ Affaissement de la place du village : les élus souhaitent la réalisation des travaux de remise en état en priorité en 2025 ;
- ❖ Les incivilités liées aux déjections canines se multiplient notamment autour de la salle des fêtes. Une campagne d'affichage pour sensibiliser les propriétaires est prévue ;
- ❖ Présentation de la participation communale aux projets de la communauté de communes Terre Valserhône à travers un mécanisme de retenue de 5% de la Contribution Financière Genevoise à partir de 2025 ;
- ❖ Information sur la dépose à venir de la ligne THT GENISSIAT/ CHAMPAGNOLE par RTE. Impact sur les finances communales de 12k€ environ par la perte de la "taxe pylônes" (4 pylônes démontés sur CHAMPFROMIER au niveau de la Combe du Collet).

Séance levée à 21h50.